



CENTRE DE RECHERCHE  
INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE CARDIOLOGIE  
ET DE PNEUMOLOGIE  
DE QUÉBEC

AFFILIÉ À  UNIVERSITÉ  
LAVAL

## **Programme annuel de bourses de la Direction de la recherche de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval**

### **Description du programme**

Le programme de bourses de la Direction de la recherche universitaire de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval a pour but de favoriser le développement de la recherche en apportant une aide financière aux étudiants et étudiantes gradués et stagiaires postdoctoraux du Centre de recherche.

En fonction du budget disponible, la direction de la recherche détermine chaque année le nombre de bourses, leur valeur ainsi que les dates du concours.

La Direction de la recherche allouera pour l'année une somme maximale de 140 000 \$ répartie en bourses de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle, soit un montant de 12 000 \$ (1000 \$ / mois) pour une bourse de maîtrise et 15 000 \$ (1 250 \$ / mois) pour une bourse de doctorat. Selon la qualité des dossiers reçus, le comité évaluateur se réserve la possibilité d'attribuer un maximum de deux bourses dans les catégories de stagiaire postdoctoral et moniteur clinique (Fellow) 20 000 \$ chacune (1 667 \$ / mois).

Les récipiendaires seront sélectionnés par un comité scientifique parmi les étudiants et étudiantes de l'Université Laval qui auront soumis une demande. La bourse doit débiter au début des sessions (mai, septembre ou janvier) pour un maximum d'une année. **Les récipiendaires devront fournir une preuve de fréquentation de l'Université Laval à temps complet (minimum de 12 crédits/session) pour toute la durée de la bourse. Si les récipiendaires ne fournissent pas une preuve de fréquentation à temps complet, le versement de la bourse cessera.**

Les étudiants seront également évalués par le comité selon leur dernier niveau d'étude. À titre d'exemple, un moniteur de recherche clinique ou un stagiaire postdoctoral inscrit à la maîtrise sera évalué dans la catégorie « stagiaire postdoctoral ».

**Les étudiants qui termineront au premier rang dans les catégories maîtrise (montant de 13 500 \$) et doctorat (montant de 16 500 \$) recevront les bourses Desjardins et ceux-ci devront se présenter au banquet des journées scientifiques pour recevoir leur certificat honorifique. S'ils ne peuvent être présents, ils devront se faire représenter par leur chercheur responsable ou un membre de leur équipe.**

## **NOUVEAUTÉ : Le programme de bourses Jean G. Dumesnil**

Cette année, nous avons le plaisir de vous présenter le programme de bourses Jean G. Dumesnil. Ces bourses ont pour but d'apporter un support financier aux étudiants œuvrant au Centre de recherche de l'IUCPQ-UL et inscrits aux programmes de maîtrise, doctorat ou en stage postdoctoral **et dont le projet de recherche porte sur l'échocardiographie et/ou les maladies valvulaires cardiaques. Pour être admissibles à ce concours, les étudiants devront se situer à l'intérieur du 20 % des premiers candidats selon les rangs établis par le comité. Le comité évaluateur a le dernier mot sur les évaluations. En cas de doute sur la portée du projet, les membres du comité d'évaluation pourront se référer à un chercheur de l'axe de Cardiologie, expert dans le domaine de l'échocardiographie et/ou des maladies valvulaires cardiaques délégué par le directeur de l'axe de Cardiologie.**

**Selon la qualité des dossiers reçus, le comité évaluateur se réserve la possibilité d'attribuer une bourse par catégorie parmi tous les étudiants admissibles ou de reporter le montant disponible à l'année suivante pour une ou plusieurs catégories.**

Le programme de bourses Jean G. Dumesnil, avec la participation d'un fonds dédié de la Fondation IUCPQ, allouera une bourse complète dans chacune des 3 catégories suivantes : un montant de 12 000 \$ (1 000 \$ / mois) pour une bourse de maîtrise, 15 000 \$ (1 250 \$ / mois) pour une bourse de doctorat et 20 000 \$ (1 667 \$ / mois) dans la catégorie de stagiaire postdoctoral / moniteur clinique (Fellow). Les récipiendaires seront sélectionnés par un comité scientifique parmi les étudiants et étudiantes de l'Université Laval qui auront soumis une demande. La bourse doit débuter au début des sessions (mai, septembre ou janvier) pour un maximum d'une année. **Les récipiendaires devront fournir une preuve de fréquentation de l'Université Laval à temps complet (minimum de 12 crédits/session) pour toute la durée de la bourse. Si les récipiendaires ne fournissent pas une preuve de fréquentation à temps complet, le versement de la bourse cessera.**

### **Admissibilité au concours régulier et au concours spécial « Bourses Jean G. Dumesnil »**

Tout étudiant ou étudiante de l'Université Laval qui présente un projet de recherche **et qui ne reçoit aucune bourse d'un organisme.**

**L'étudiant doit être supervisé par un chercheur de l'IUCPQ-UL qui effectue au moins 75 % de ses activités de recherche à l'IUCPQ-UL. Les étudiants codirigés par les chercheurs de l'IUCPQ-UL ne sont pas admissibles à ce concours.**

Tout étudiant ou étudiante admissible à l'obtention d'une bourse d'un autre organisme subventionnaire doit **obligatoirement** soumettre une demande à au moins un de ces organismes (indiquer la liste dans le formulaire et en fournir la preuve sur demande). Lorsqu'une bourse externe est obtenue, différentes situations peuvent s'appliquer :

- Si le montant de la bourse externe est inférieur à la bourse du Centre de recherche, l'étudiant peut refuser la bourse externe ou obtenir un complément de la part du Centre de recherche jusqu'à concurrence du montant maximum autorisé par le Centre pour son niveau d'étude (à condition que l'organisme externe accepte les compléments) ;
- Si le montant de la bourse externe est supérieur ou équivalent à la bourse du Centre de recherche, l'étudiant doit accepter la bourse externe et aucun complément ne sera versé par le Centre de recherche ;

- S'il y a lieu, toute autre situation pourra être analysée par la Direction de la recherche universitaire en collaboration avec le président du comité d'évaluation.

### **COVID-19**

Avant de soumettre une candidature, il faut vous assurer de respecter les règles en vigueur de l'Université Laval concernant l'accueil des étudiants et des étudiantes provenant de l'extérieur du Canada. En tout temps, vous pouvez consulter l'information mise à jour en continu sur la page [COVID-19 Voyage et déplacements](#).

### **Modalités de présentation de la demande**

La demande doit être soumise **par courrier électronique** à [secretariat.direction@criucpq.ulaval.ca](mailto:secretariat.direction@criucpq.ulaval.ca) **en un seul document. L'ordre des documents est indiqué ci-dessous et doit être respecté. Le fichier doit être transmis en format PDF (après entente avec les membres du comité évaluateur, il a été convenu que toute candidature ne répondant pas à ces critères et transmise dans un autre format que le PDF sera refusée).**

- 1- Le formulaire complété de demande de bourse (ne doit pas excéder l'espace alloué) (**caractères Times New Roman, 12 points, simple interligne**), qui inclut les renseignements suivants:
  - Données relatives au candidat ;
  - Le titre du projet ;
  - La description du projet, l'origine des fonds de recherche utilisés pour réaliser le projet, les méthodes utilisées et une courte discussion sur les conclusions possibles de la recherche.
- 2- Le curriculum vitae ;
- 3- Les relevés de notes des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles (numérisés) ;
- 4- Une courte biographie (maximum 250 mots) ;
- 5- Une lettre de motivation de l'étudiant (peut inclure la description du parcours professionnel, brève analyse de la faisabilité du projet pendant la durée de ses études, de quelle façon les fonds de la bourse pourront contribuer à sa carrière, autres informations pertinentes) (maximum 2 pages).

### **Critères d'évaluation**

Deux comités, composés de trois chercheurs chacun, seront responsables d'évaluer les demandes :

Comité 1 – Maîtrise

Comité 2 – Doctorat, stagiaire postdoctoral et moniteur de recherche clinique

Selon la qualité des dossiers reçus, le comité évaluateur se réserve la possibilité d'attribuer une bourse par catégorie parmi tous les étudiants admissibles ou de reporter le montant disponible à l'année suivante pour une ou plusieurs catégories. **La décision des comités est sans appel.**

Les **principaux** critères d'évaluation sont :

- Excellence du dossier académique et scientifique de l'étudiant en fonction du cheminement ;
- Implication de l'étudiant ;
- Pertinence du projet en fonction des objectifs du Centre de recherche de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval.

<b>ÉCHEANCIER DU PROGRAMME DE BOURSES</b>	
5 octobre 2020	Lancement du programme
6 novembre 2020, 16h	Date limite de dépôt des candidatures par courriel
9 novembre – 11 décembre 2020	Période d'évaluation
Janvier 2021	Envoi des lettres de réponse aux candidats
Fin avril 2021	Validation des listes de candidats ayant reçu des bourses externes
1 <sup>re</sup> semaine de mai 2021	Début des versements aux récipiendaires

[Adopté par le comité de coordination de la recherche universitaire le 01.10.01- Révisé 01.10.02, 10.10.03, 12.10.04, 21.09.05, 02.10.2006, 04.10.2007, 30.11.2010, 15.10.2012, 01.10.2014, 10.09.2015, 06.09.2016, 11.09.2019, 16.09.2020]